

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2003-336 du 31 Décembre 2003
portant nomination du directeur technique du chemin de fer
Congo-Océan.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n°1-2000 du 16 février 2000 portant scission-dissolution de l'entreprise pilote d'Etat dénommée agence transcongolaise des communications ;

Vu l'ordonnance n°3-2000 du 16 février 2000 portant création du chemin de fer Congo-Océan ;

Vu le décret n°2003-96 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre des transports et des privatisations ;

Vu le décret n° 2002- 341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

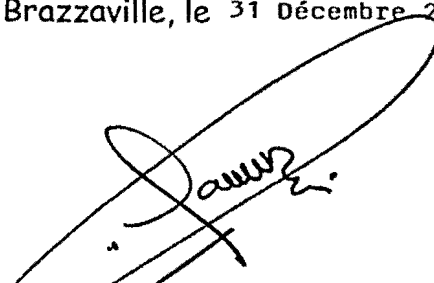
DECRETE :

Article premier : Monsieur Michel GOTTE est nommé directeur technique du chemin de fer Congo-Océan.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Michel GOTTE, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.-

2003-336

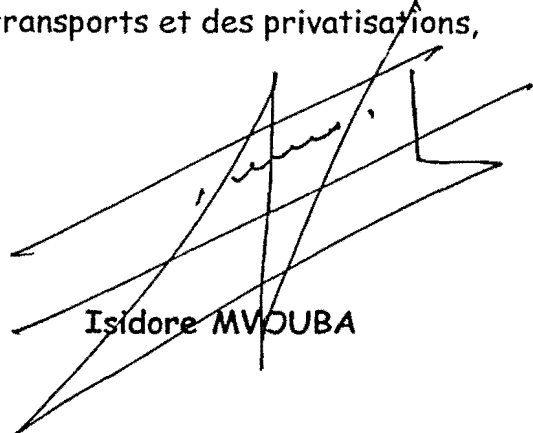
Fait à Brazzaville, le 31 Décembre 2003



Denis SASSOU N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat, chargé de la coordination de l'action gouvernementale, ministre des transports et des privatisations,



Isidore MVOUBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,



Rigobert Roger ANDELY